



Plougasnou, le 11/09/2024

Madame

Objet : Mise en demeure de procéder à l'élagage des plantations avançant sur le domaine public.

Madame, Monsieur

Vous êtes propriétaire de terrain(s) cadastré(s) :

Dans le cadre du projet de déploiement de la Fibre Optique, réalisé par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne sur l'ensemble de la région, il est identifié que des plantations de végétaux, se trouvant dans l'emprise de votre propriété privée, empiètent sur la voie publique.

L'élagage des végétaux jouxtant les lignes téléphoniques étant à la charge des riverains, je vous demande, par le présent courrier, de bien vouloir réaliser ces opérations dans un délai qui ne pourra pas excéder 60 (soixante) jours à compter de la réception du présent courrier.

Si dans ce délai de 60 jours, vous n'avez pas procédé à l'élagage des plantations concernées, la commune y procédera à vos frais.

Les dispositions de l'article L2112-2-2 du code général des collectivités territoriales autorisent en effet le Maire à faire procéder « à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies », étant précisé que « les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».

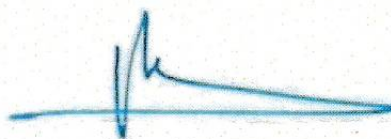
Par ailleurs, et de manière générale, nous vous recommandons de procéder à un élagage régulier des plantations proches du réseau téléphonique qui se trouvent sur votre propriété, afin de vous prémunir contre toute dégradation involontaire du réseau qui pourrait vous être reprochée.

En effet, l'article L65 du code des postes et des communications électroniques punit d'une amende de 1 500 euros toute dégradation du réseau téléphonique, que celle-ci soit volontaire ou non, et qui pourrait par exemple trouver sa cause dans l'absence d'élagage des arbres proches des lignes téléphoniques.

Les services de la Mairie restent bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire relative aux conditions de réalisation de ces opérations.

Vous remerciant par avance pour vos diligences qui, nous en sommes certains, permettrons de faciliter le déroulement de ces opérations et de garantir la sécurité de tous, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos respectueuses salutations,

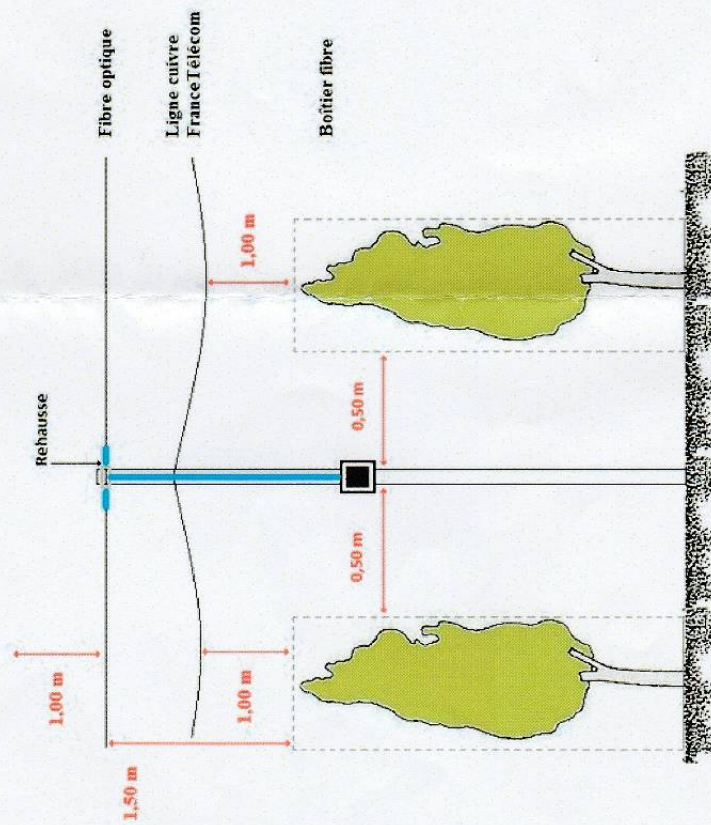
Le Maire
Nathalie BERNARD



P.S. Vous trouverez en annexe à ce courrier, un schéma expliquant comment réaliser l'élagage de vos arbres et arbustes

Annexe : principes d'élagage

Zone à élaguer pour le tirage et le raccordement de la fibre optique



Zone à élaguer pour le tirage et le raccordement de la fibre optique

